

COMMISSION DE GESTION ET DE SUIVI DE LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

**La Commission se réunit tous les Lundis
De 17 heures à 19 heures
N° direct : 06.45.75.87.87**

Réunion du Lundi 03 Décembre 2018 PV N° 12

Président : M. Mourath NDAW
Secrétaire : Mme. Béatrice MONNIER
Délégué du C.D : M. Patrick FAUTRAD
Présents : MM. Jean Louis NOZZI - Yves SAEZ

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- *Rappel*

Information importante

Comment poser une réserve

Correspondance

- *Clubs n'ayant pas utilisé la tablette au cours des deux dernières journées.*

RAPPEL

Rappel du n° de téléphone des membres de la Commission à contacter :

M. Gérard PY : 06.45.75.87.87 - M. Mourath NDAW : 06.16.98.18.38 - Mme Valérie TOMASSONE : 06.21.37.68.28 -
M. Patrick FAUTRAD : 06.09.20.53.90 - M. Yves SAEZ : 06.12.62.75.51 et Mme Béatrice MONNIER : 06.58.74.57.56 -
M. Jean Louis NOZZI : 06.23.48.30.76

INFORMATION

Afin d'éviter des amendes inutiles il est conseillé au dirigeant du club recevant, responsable de la tablette de :

1/ Vérifier que l'arbitre a bien clôturé la rencontre.

2/ Effectuer un partage de connexion avec son Smartphone et de transmettre la Feuille de match immédiatement.

COMMENT POSER UNE RESERVE

Comment poser une réserve avec la tablette de la FMI (Exemple: joueur interdit de surclassement)

- 1 - Cliquer sur l'équipe objet de la réserve
- 2 - Sélectionner le ou les joueurs sur lesquels porte la réserve
- 3 - Choisir le type de réserve (joueur interdit de surclassement dans l'exemple)
- 4 - Cliquer sur poser la réserve
- 5 - Cliquer sur OK
- 6 - Cliquer sur signatures
- 7 - Cliquer sur retour à la feuille de match.

Absence de Feuille de Match Semaine du 19 au 25 novembre 2018 pour les rencontres jouées

Date	Catégorie	Rencontre
25/11/2018	Champ. Départemental D2 / Phase 1 / Poule B	St Cyr As 1 – Sollies Farlède 1
25/11/2018	Champ. Départemental D3 / Phase 1 / Poule A	St Cyr As 2 – Hyeres Asptt 1
21/11/2018	Football Loisir / Phase 1 / Poule A	A.S. Du Sud 1 – Sollies Farlède 1
25/11/2018	U15 D1 / Phase 1 / Poule 0	St Cyr 1 – Ollioules U.S. 1
25/11/2018	U15 D2 / Phase 1 / Poule A	La Valette U.A. 3 – St Mandrier 1
25/11/2018	U15 D2 / Phase 1 / Poule C	Le Muy Fc 1 – Cannet des Maures 1
25/11/2018	U15 D3 / Phase 1 / Poule B	Cuers Pierrefeu U.S. 2 – St Zacharie 1
25/11/2018	U15 D3 / Phase 1 / Poule C	Pignans/ Carnoules 1 – Le Muy Fc 2
25/11/2018	U17 D3 / Phase 1 / Poule A	T.U.S.A.M. 1 – A.S. St Cyr 2
24/11/2018	U19 D2 / Phase 1 / Poule A	Gardia Club 1 – A.S. St Cyr 1
25/11/2018	Champ. Départemental D4 / Phase 1 / Poule B	Bras A.E.S. 1 – Callas Canton A.S.2
22/11/2018	Football Loisir / Phase 1 / Poule B	Les Amis de Jericho 1 – T.Pivotte Ser 1
25/11/2018	U15 D3 / Phase 1 / Poule C	Lorgues Et. S 2 – A.S. Esterel 1

Rencontres :

St Cyr As 1 – Sollies Farlède 1 - Champ. Départemental D2 / Phase 1 / Poule B du 25/11/2018

Match non joué. Arrêté municipal - Terrain impraticable.

St Cyr As 2 – Hyères Asptt 1 – Champ. Départemental D3 : Phase 1 / Poule A du 25/11/2018

Match non joué – Arrêté municipal – Terrain impraticable.

A.S. Du Sud 1 – Sollies Farlède 1 – Football Loisir / Phase 1 / poule A du 21/11/2018

Disfonctionnement de la tablette.

St Cyr 1 – Ollioules U.S. 1 – U15 D1 / Phase 1 / Poule 0 du 25/11/2018

Match non joué – Arrêté municipal – terrain impraticable.

La Valette U.A. 3 – St Mandrier 1 – U15 D2 / Phase 1 / Poule A du 25/11/2018

FMI reçue le 28/11/2018 à 23h11 hors délai. Voir pénalité financière ci-dessous.

Le Muy Fc 1 – Cannet des Maures 1 – U15 D2 / Phase 1 / Poule C du 25/11/2018

FMI reçue le 27/11/2018 à 18h02 – Voir pénalité financière ci-dessous.

Cuers Pierrefeu U.S. 2 -St Zacharie 1 – U15 D3 / Phase 1 / Poule B du 25/11/2018
Match non joué – St Zacharie 1 Forfait.

Pignans/Carnoules 1 – Le Muy Fc 2 U15 D3 / Phase 1 / Poule C du 25/11/2018
Match non joué – terrain impraticable.

T.U.S.A.M. 1 – A.S. St Cyr 2 – U17 D3 / Phase 1 / Poule A du 25/11/2018
FMI reçue le 28/11/2018 à 17h58 hors délai. Voir pénalité financière ci-dessous.

Gardia Club 1 – A.S. St Cyr 1 – U19 D2 / Phase 1 / Poule A du 24/11/2018.
FMI reçue le 27/11/2018 à 18h12 hors délai. Voir pénalité financière ci-dessous.

Bras A.E.S. 1 – Callas Canton A.S. 2 – Champ. Départemental D4 / Phase 1 / Poule B du 25/11/2018
Match non joué – Callas Canton A.S. 2 Forfait.

Les Amis de Jericho 1 – T.Pivotte Ser 1 – Football Loisir / Phase 1 / Poule B du 22/11/2018
Match non joué – Les Amis de Jericho 1 Forfait

Lorgues Et. S. 2 – A.S. Esterel 1 – U15 D3/ Phase 1 / Poule C du 25/11/2018
Math non joué – Lorgues Et. S.2 Forfait.

Absence de Feuille de Match Semaine du 19 au 25 novembre 2018 pour les rencontres jouées

Date	Catégorie	Rencontre
27/11/2018	Féminines A 8 / Phase 1 / Poule A	Sollies Farlede 1 - Ste Maxime As 1
01/12/2018	Féminines A 8 / Phase 1 / Poule A	Ste Maxime As 1 - Cogolin Sp. C. 1
02/12/2018	Féminines A 8 / Phase 1 / Poule B	F.C. Rocbaron 1 - St Zacharie 1
02/12/2018	Féminines A 8 / Phase 1 / Poule C	Le Val/Bessillon 1 - Le Lavandou Sp. O. 1
02/12/2018	Champ. Départemental D4 / Phase 1 / Poule B	Callas Canton A.S. 2 - Pays De Fayence F.C. 2
01/12/2018	U15 D3 / Phase 1 / Poule B	Gardia Club 3 - T Hopit/Ptt Toul 2
01/12/2018	U17 D2 / Phase 1 / Poule B	St Maximin O. 2 - Pays De Fayence F.C. 1

Ces rencontres seront examinées lors de la prochaine réunion de la commission.

Feuilles de match informatisées transmises hors délai (article 55.B.d des RS du District)

Période du 19 au 25 novembre 2018
Amende financière de 35 €

U15 D2 Poule A

LA VALETTE U A 3 – ST MANDRIER 1 du 25/11/2018 transmise le 28/11/2018 à 23h11

U15 D2 Poule B

LES ARCS 1 – TRANS S. 1 du 24/11/2018 transmise le 26/11/2018 à 16h28

U15 D2 Poule C

LE MUY FC 1 – CANNET DES MAURES du 25/11/2018 transmise le 27/11/2018 à 18h02

U17 D3 Poule A

T.U.S.A.M. 1 – AS ST CYR 2 du 25/11/2018 transmise le 27/11/2018 à 17h58

U19 D2 Poule A

GARDIA CLUB 1 – AS ST CYR 1 du 24/11/2018 transmise le 27/11/2018 à 18h12.

Prochaine réunion
Lundi 10 Décembre 2018 à 18h00

Le Président de séance : Mourath NDAW
La Secrétaire : Béatrice MONNIER
Le Délégué du CD : Patrick FAUTRAD